



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 février 2018**

Décision n° **CP-2018-2261**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère situé 409, rue Marius Donjon - Lot n° 1 : plâtrerie, plafond, peinture, isolation - Lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 16 février 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 27 février 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Frih, Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Panassier.

Commission permanente du 26 février 2018**Décision n° CP-2018-2261**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère situé 409, rue Marius Donjon - Lot n° 1 : plâtrerie, plafond, peinture, isolation - Lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 13 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le projet du pôle entrepreneurial de la Duchère se développe sur l'îlot 34 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère.

Le programme de construction réalisé par un constructeur immobilier est constitué d'un ensemble de bureaux et de locaux d'activités dont une partie est cédée à la Métropole de Lyon en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Ce constructeur immobilier assure la réalisation des terrassements, du gros-œuvre ainsi que la mise hors d'eau et hors d'air des bâtiments puis la Métropole procède, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, à leur aménagement intérieur.

Ces travaux d'aménagement intérieur, objet de la présente consultation, concernent une surface de plancher de 1 640 mètres carrés, répartie entre des bâtiments d'une hauteur équivalente à R+1 pour les ateliers et R+3 pour les bureaux.

Ces travaux visent à aménager :

- 9 ateliers d'une surface unitaire comprise entre 60 et 95 mètres carrés,
- 20 bureaux d'une surface unitaire comprise entre 12 et 22 mètres carrés,
- des espaces de coworking,
- 2 salles de réunion,
- des locaux communs (hall d'accueil, cuisinette, sanitaire, entretien, etc.) et techniques.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à l'aménagement intérieur des locaux pour le pôle entrepreneurial de la Duchère situé 409, rue Marius Donjon à Lyon 9° : lot n° 1 : plâtrerie, plafond, peinture, isolation et pour l'attribution du lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur par décision du 26 janvier 2018, a choisi pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			239 285,50 € HT	287 142,60 € TTC
1	plâtrerie, plafond, peinture, isolation	NAXO		
6	chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires	SOCIETE MOULIN	281 746,90 € HT	338 096,28 € TTC

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : plâtrerie, plafond, peinture, isolation ; entreprise NAXO pour un montant de 239 285,50 € HT, soit 287 142,60 € TTC,

- lot n° 6 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires ; entreprise SOCIETE MOULIN pour un montant de 281 746,90 € HT, soit 338 096,28 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, individualisée sur l'opération n° 0P01O4929, le 18 septembre 2017 pour un montant de 4 665 635 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 592 000 € en 2018,

- 649 236,68 € en 2019.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - compte 231 318 - fonction 62, pour un montant de 625 238,88 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 février 2018.